

**Motion présentée par Patrice VERGRIETE,
Président de la Communauté urbaine de Dunkerque**

jeudi 30 novembre 2017

Mardi 21 novembre, la commission de la pêche du Parlement européen s'est prononcée, par vingt-trois voix contre trois, en faveur d'un possible développement de la pratique de la pêche électrique. Ce faisant, elle a adressé un signal extrêmement négatif aux pêcheurs français, et en particulier ceux de la Mer du Nord, et aux défenseurs de l'environnement.

Cette technique, très utilisée par les Pays-Bas mais par ailleurs interdite par les États-Unis, le Brésil et la Chine, consiste à équiper les navires d'électrodes qui envoient une impulsion électrique dans le sédiment afin d'en déloger les poissons. La pêche électrique, désastreuse pour l'environnement en abimant les fonds marins et tuant indistinctement toutes les espèces de poisson et les juvéniles, est aussi une catastrophe économique pour nos artisans pêcheurs traditionnels dont les pratiques sont plus respectueuses.

Les pêcheurs nordistes dénoncent en effet une concurrence déloyale des pêcheurs néerlandais, qui épuiserait les réserves de poissons avec le dépassement de la logique de 5 % de flotte équipée. L'épuisement déjà constaté du stock de sole, principale ressource de la criée de Dunkerque, pousse les fileyeurs du Dunkerquois à s'éloigner de plus en plus de leur zone de pêche et à se rendre jusqu'à Fécamp, et demain plus au sud.

Très fortement attachés à leur territoire, les 54 fileyeurs de notre littoral représentent de nombreux emplois, directs et indirects, menacés à terme par le développement de la pêche électrique néerlandaise.

Le conseil de communauté de Dunkerque Grand Littoral du 30 novembre 2017 réaffirme son soutien et sa solidarité envers les pêcheurs du littoral, conformément à sa volonté de renforcer des circuits courts et locaux et de valoriser des métiers de la mer et de l'artisanat dans le cadre de sa politique en faveur de développement de l'emploi local.

Nous demandons à nos parlementaires français et européen, ainsi qu'au gouvernement, de se mobiliser et d'intervenir fortement pour s'opposer à toute pêche électrique, y compris dans le cadre des régimes dérogatoires actuellement en vigueur. Il en va de la survie des artisans pêcheurs dunkerquois déjà très affaiblis économiquement et de la préservation des fonds marins et ressources halieutiques de nos mers.